
Formation sur les traitements par agonistes opioïdes (TAO)

Directives cantonales du 30 octobre 2023

Formation continue « Traitement par agonistes opioïdes (TAO) »

Grangeneuve, 14 novembre 2024

Dr Ch. Monney, SMC

Directives TAO



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Roule des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04
www.fr.ch/dsas

- Elles décrivent le processus pour être autorisé à prescrire et remettre des TAO
- Elles sont destinées aux médecins et pharmaciens concernés
- Les directives ont été actualisées en octobre 2023

Fribourg, le 16 octobre 2023

Directives cantonales du 30 octobre 2023

(Remplacent les Directives cantonales du 6 juin 2016, modifiées le 21 août 2018)

Sur les traitements par agonistes opioïdes (TAO) en cas de dépendance aux opiacés (traitement des personnes dépendantes aux opioïdes)

Contenu

1. Objectifs	3
2. Législation et références de base	3
3. Autorisation générale délivrée aux médecins pour effectuer des TAO	4
4. Conditions à observer par les médecins impliqué-e-s	4
5. Responsabilités et devoirs des médecins impliqué-e-s	5
6. Plan de traitement	5
7. Situations particulières	9
8. Cas particulier des traitements par diacétylmorphine (DAM)	10
9. Traitement psychotrope complémentaire	10
10. Interruption ou fin d'un TAO	12
11. Changement de médecin	12
12. Coordination entre médecins	12
13. Changement du lieu de remise	12
14. Responsabilité et devoirs des pharmaciens et pharmaciennes impliqués	13
15. Modalités de remise des médicaments soumis à la législation sur les stupéfiants	14
16. Lieux de remise des médicaments	14
17. Quantités maximales	14

Nouvelles directives TAO

Modifications du contenu pour les médecins prescripteurs



- **Supprimer l'obligation de formation continue des médecins prescripteurs chaque deux ans**, la participation à la formation initiale reste toujours obligatoire
- Préciser le cadre général et les conditions pour les médecins : annoncer les traitements concomitants (bzd), préciser la fréquence des remises, rappeler le bilan somatique et les dépistages, la gestion de leurs absences, etc.
- Donner des outils / ressources aux médecins pour faciliter la prise en charge des patients : plan d'anticipation des risques, absence aux rdv, gestion des menaces / violences
- Préciser le cadre du traitement par diacétylmorphine (DAM)

Nouvelles directives TAO

Modifications du contenu pour les pharmaciens



- Préciser les responsabilités et devoirs des pharmaciens impliqués
- Rappeler leur rôle de relais / alerteur pour les médecins
- Rappeler leur contribution à la réduction des risques liés à la consommation (matériel d'injection, conseils d'hygiène)
- Préciser les différentes formes galéniques et conditionnements
- Préciser les modalités de remise des médicaments soumis à la législation sur les stupéfiants

Traitements par agonistes opioïdes (TAO) | Etat de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Actualités Organisation de l'Etat Emplois Contact Langue Français Thème Défaut

Thèmes et prestations ▼ Rechercher

Accueil > Santé > Addictions et dépendances > Les addictions

Traitements par agonistes opioïdes (TAO)

> Autorisation et procédure pour les ... > Soutien et formation destinés aux ... > Documents > Liens externes

Le traitement par agonistes opioïdes (anciennement traitement basé sur la substitution) fait partie des prestations de l'assurance obligatoire des soins (Ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS, annexe 1, chap. 8).

Autorisation et procédure pour les médecins

Par traitement par agonistes opioïdes, on entend le remplacement, sur prescription médicale, d'un opioïde consommé illégalement (dans la plupart des cas l'héroïne) par un médicament légal dans le cadre d'un suivi thérapeutique.

Les traitements par agonistes opioïdes sont soumis à autorisation cantonale. Elle est délivrée au médecin pour une durée de 2 ans par le Service du médecin cantonal à la demande du médecin traitant. Les [directives cantonales du 30 octobre 2023](#) définissent les conditions et le cadre de ces traitements.

Les demandes d'autorisation doivent être faites via la plateforme [TAO-online.ch](#).

Démarche pour un nouveau patient :

Addictions et dépendances

Service du médecin cantonal

> Information de contact

Prestations addictologiques adultes

Prestations addictologiques pour les adultes / Canton de Fribourg		
Objectifs ADULTES	Setting	Institutions/prestations
Améliorer les comportements en lien avec les addictions (entretiens individuels/groupe/cours/psychothérapie/prév. Rechute/gestion contr. Traitements médicamenteux des addictions et comorbidités (Substitution/médicaments)	Résidentiel (thérapie)	Le Radeau
Sevrage		Le Tremplin/Parcours Horizon Le Torry Hors canton
Accès aux conditions vitales de base/survie (urgence/accès au logement/hygiène/soins de base/réduction des risques/minimum vital)	Ambulatoire social	Le Tremplin/Service social
Développement de compétences - logement (maintien en logement)		Le Tremplin/Espace de consommation sécurisée (ECS)
Développement de compétences - travail 1 (recherche d'emploi, connaissance du marché, etc)		Le Torry /Accompagnement à la sortie du résid.
Développement de compétences - travail 2 (formation, entraînement au travail)		La Radeau /Accompagnement à la sortie du résid.
Développement de compétences - loisirs		Pieper/Travail social de rue/ Perm. éduo. d'accueil
Développement de compétences - horaires et tâches quotidiennes		SEJ
Développement de compétences - budget et finances		Equip'appart-suivi à domicile
Développement de compétences - faits judiciaires		La Tuile - Suivis à domicile
Amélioration de la santé physique et sa gestion		La Tuile - Suivi social en lien avec le logement
Amélioration de la santé psychique et sa gestion		SEJ / Centre LAVI (pour les adultes hommes)
Amélioration des relations interpersonnelles/émotions/réseau social		Solidarité Femmes (LAVI pour les femmes adultes)
		Caritas/DRS
		Curateurs/-trices
	RFSM/CCA	
	Ambulatoire médical/psychiatrique/psychothérapeutique	RFSM/Psychiatrie forensique
		Médecins prescripteurs TAO
	Ateliers / formation professionnelle	Médecins/thérapeutes privés
		RFSM/CPP Pédopsychiatrie/Colibri
		Psydom
		Soins à domicile
		Le Tremplin/Ateliers Fribourg Le Tremplin/Parcours Horizon Le Torry Le Radeau/ Un travail pour de vrai formation AFP La Tuile - Atelier
	Hôpital psychiatrique / stationnaire	RFSM/Thalassa
	Hôpital somatique / stationnaire	HFR/Sevrage et urgences
	Lieu de vie	Equip'appart - logements accompagnés (housing first) La Tuile - logements accompagnés (housing first)
	Logement accompagné	Le Tremplin/Parcours Horizon Equip'appart-maintien en logement La Tuile - logements accompagnés (housing first)
	Centre de jour	Le Tremplin/Le Seuil
	Accueil d'urgence	La Tuile
	Résidentiel de crise	RFSM/Thalassa/Chrysalide/psychiatrie forensique
		HFR/Sevrage et urgences
	Développement de compétences spécif.	Le Torry/Cours de Prévention de la Rechute
		Le Torry/Alcochoix - Kärkel
		La Radeau / Alcochoix
		Le Torry/Cours Alcool et famille
		Le Torry/ Cours d'affirmation de soi
	Autres formes de thérapie	Le Torry et le Radeau/ Cours gestion des émotions
		RFSM/auriculothérapie
		RFSM / Psychothérapie augmentée psychédéliques
		Le Radeau / Acupuncture ACU-Detox Le Radeau/thérapie brève par une éducatrice/leur Autre: à préciser
En jaune : prestations spécialisées Addictions		
Numéro d'appel pour toute information sur le dispositif et les offres d'aide: 026 305 30 70		